

## Assainissement - Construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales rue Tristan Bernard - Convention avec l'Agence de l'Eau

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Ville de Besançon est actuellement desservie par un réseau d'assainissement de type unitaire. Les collecteurs principaux transitent les effluents et les eaux pluviales vers le collecteur rive droite et au-delà vers le Doubs pour les débits en temps de pluie.

Actuellement le réseau sature lors d'épisodes pluvieux et on constate de plus en plus souvent des débordements qui provoquent des inondations, objet de nombreuses réclamations.

Le bassin versant du collecteur Fontaine-Argent qui collecte tout l'Est de la Ville (du plateau de Bregille à Palente) et qui se déverse au bas de la rue Krug, est particulièrement saturé, notamment avec des débordements rue Tristan Bernard et rue Beauregard.

La modélisation du réseau a mis en évidence ces phénomènes et conduit pour y remédier à la construction d'ouvrages de rétention permettant de réguler les débits dans les collecteurs.

Sur l'ensemble de ce bassin versant, 3 ouvrages devront être construits :

- un rue Tristan Bernard,
- un chemin du Vernois,
- un chemin des Montarmots.

Dans un premier temps, il est programmé la construction d'un bassin de rétention de 7 000 m<sup>3</sup> au droit du rond-point Tristan Bernard / Rue Duet / chemin du Vernois.

Cet ouvrage permettra de régler les débordements rue Tristan Bernard.

De plus, un maillage du réseau permettra de dériver sur cet ouvrage une partie des eaux de ruissellement du quartier de Palente.

Le coût d'une telle construction est estimé à 14 000 000 F HT répartis ainsi :

- Etudes	300 000 F HT
- Assurance	500 000 F HT
- Travaux :	
* Etude installation	1 300 000 F HT
* Déplacement voirie-réseaux	1 900 000 F HT
* Terrassements	2 800 000 F HT
* Béton - Etanchéité	5 000 000 F HT
* Canalisation - Equipements	1 000 000 F HT
- Imprévus	<u>1 200 000 F HT</u>
	14 000 000 F HT

Pour son financement, une somme de 10 000 000 F a déjà été inscrite aux BP 1998 et 1999 du service Assainissement, chapitre 893.2315.98005.30300, le solde sera inscrit au BP 2000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales rue Tristan Bernard,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service, la (ou les) décision(s) de poursuivre ou le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau, soit une subvention, soit une avance, à définir dans le cadre d'une convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Eau-Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 30 juillet 1999.*